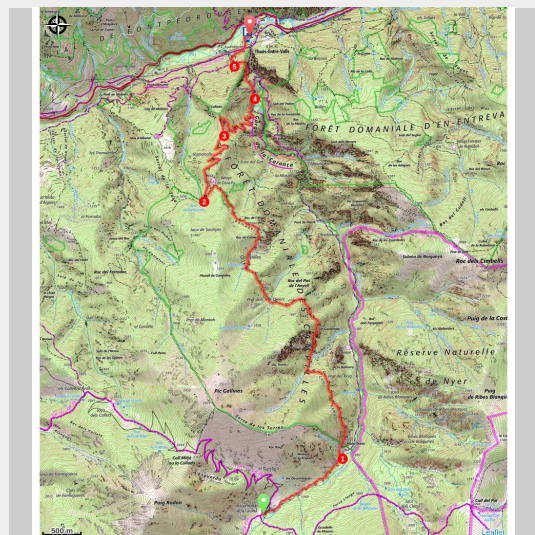


El Cami Ramader de Campilles

Conflent Canigó



Sur le chemin de transhumance de Campilles (OTI Conflent Canigó)

Deuxième étape du tour des Gorges de la Carança, la descente vers le village

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

emprunte un ancien chemin rural de transhumance dans la forêt domaniale de Campilles.

Entre le massif du Canigó et le massif du Puigmal, le massif de la Carança s'élève depuis les gorges jusqu'aux plus hauts sommets du Conflent, offrant à la faune sauvage de grand espaces préservés.

Durée : 4 h 45

Longueur : 12.1 km

Dénivelé positif : 513 m

Difficulté : Difficile

Type : Étape

Thèmes : Randonnée en montagne

Itinéraire

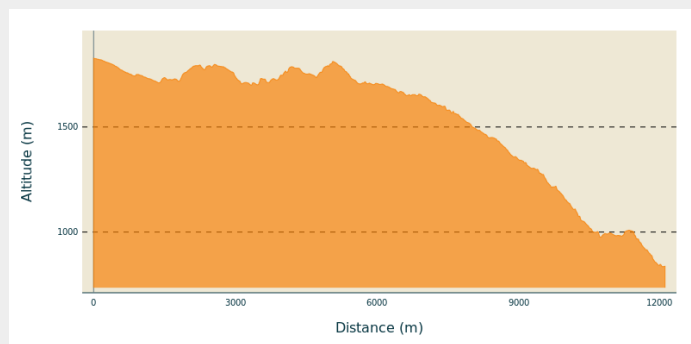
Départ : Refuge du Ras de la Carança, Fontpédrouse.

Arrivée : Parking des Gorges de la Carança, Thuès-entre-Valls.

Balisage :  PR

Communes : 1. Fontpédrouse
2. Thuès-entre-Valls

Profil altimétrique



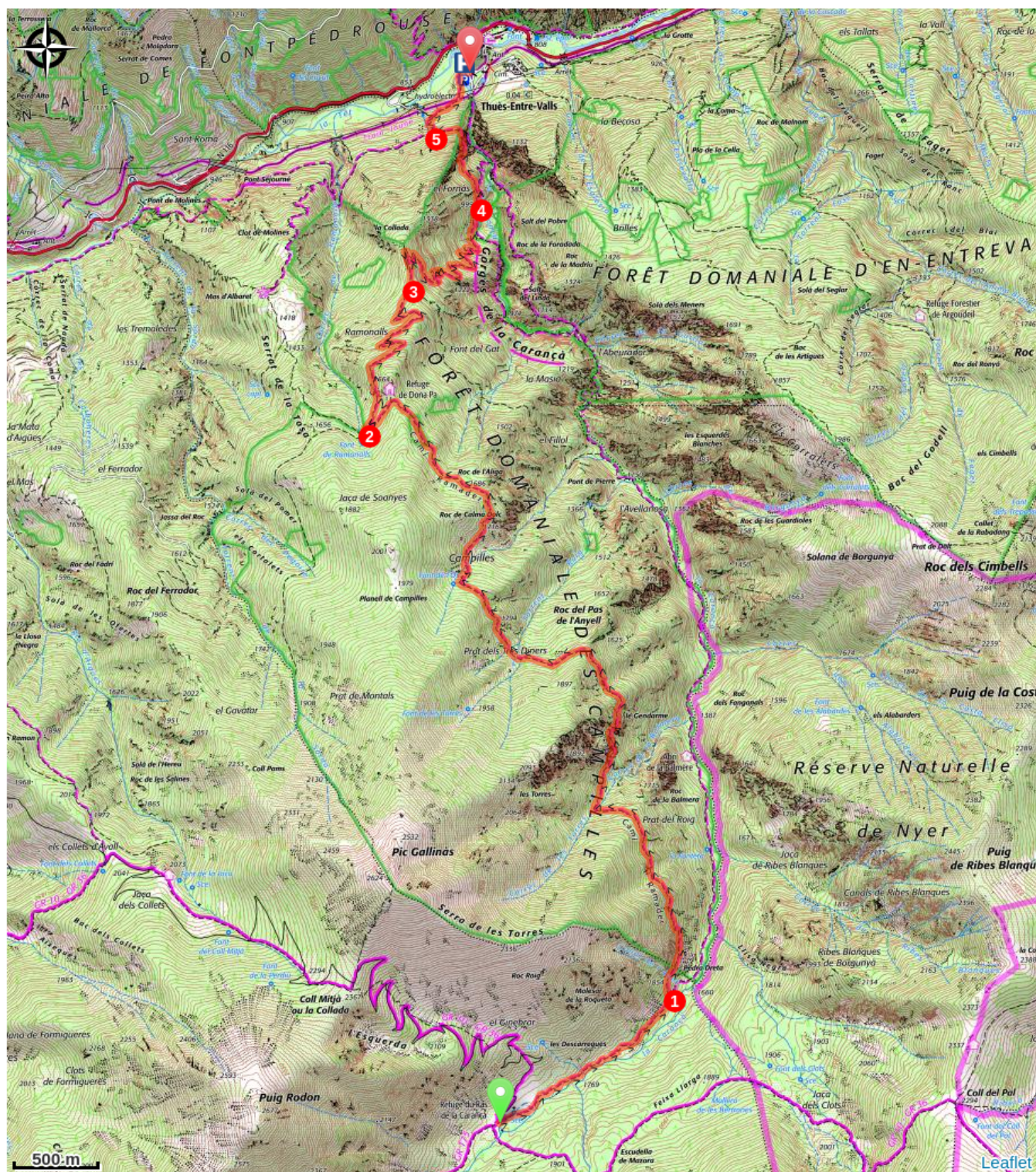
Altitude min 835 m

Altitude max 1827 m

D - Refuge du Ras de la Carança (1830 m) - Partir vers le nord en longeant le torrent en rive gauche.

1. Els Bacivers (1719 m) - Emprunter le sentier qui part main gauche et s'enfonce dans la forêt de Campilles.
2. Donapà (1615 m) - Dans l'épingle après le refuge non gardé, partir à droite et entamer la descente.
3. Ramonalls (1385 m) - Ignorer le sentier main droite et continuer la descente en lacets.
4. El Fornàs (999 m) - Au croisement, prendre à gauche et ignorer le sentier qui descend à droite.
5. Les Costes d'Ença (998 m) - Descendre à droite et rejoindre le parking des Gorges de la Carança.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Risque incendie

Attention : l'itinéraire transite dans un massif forestier sensible au risque incendie de forêt. Entre le 1er juillet et le 15 septembre, selon le niveau de risque, la circulation en voiture, à vélo, ou à pied est réglementée. Consulter le site de l'Etat afin de connaître le risque journalier et préparer au mieux votre itinéraire :

[Vigilance feux de forêts](#)



Recommandations

Sentier déconseillé aux personnes souffrant de vertiges. Chiens très fortement déconseillés en raison des à-pics et des franchissements de ponts de singe et passerelles.

A éviter les jours de grands vents.

Comment venir ?

Transports

Retrouvez tous les transports en commun liO, dont le Train Jaune, sur www.laregion.fr
Sinon, pensez au covoiturage !

Accès routier

Depuis la D66, traverser le village jusqu'au parking.

Stationnement

Parking des Gorges de la Carança, Thuès-entre-Valls.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Réserve Naturelle Régionale de Nyer

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact :

Réserve Naturelle Régionale de Nyer

3 rue de la Mairie

66360 NYER

Tél : **04 68 97 05 56**

Site : <https://www.reserves-naturelles.org/nyer>

Pour assurer la pérennité de cet espace naturel protégé, il convient de respecter la réglementation en vigueur :

Sont interdits :

- les chiens même tenus en laisse,
- la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,
- le feu,
- la circulation de véhicules à moteurs,
- l'abandon de déchets,
- le camping.

Arrêté de Protection de Biotope, Rivière la Carança

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact :

DDTM : 04 68 38 10 90

OFB : 04 68 53 01 81

Fédération Départementale de Pêche : 04 68 66 88 38

Parc Naturel Régional des Pyrénées-catalanes : 04 30 95 05 33

Cet arrêté de protection de biotope ne réglemente pas les activités sportives.

Cependant, il concerne des milieux fragiles, dont la protection repose aussi sur le respect des usagers vis à vis de ces habitats naturels exceptionnels. Les cours d'eau

de montagne comme la Carança, la Têt ou la rivière de Maureillas sont l'habitat d'espèces typiquement montagnardes, comme :

- **le Desman des Pyrénées,**
- Des souches locales de **truites (fario et arc-en-ciel).**

La survie de ces espèces dépend du bon état du cours d'eau, et doivent pouvoir s'y déplacer sans rencontrer trop d'obstacles. Afin de préserver ces espèces, les meilleures pratiques à adopter sont :

- **Ne rien jeter dans le cours d'eau,**

- **Ne pas trop remuer le fond, ni les galets,**

qui sont l'habitat d'invertébrés (pour certains typique des cours d'eau de montagne) et d'autres espèces (amphibiens, plantes). Ceci augmente la turbidité de l'eau, et dérange toute la biodiversité qui y vit.

- **Éviter d'obstruer le cours d'eau**

La construction de barrages (en galets), si elle est répétée, peut diminuer la vitesse d'écoulement de l'eau, et peut amener à un réchauffement de celle-ci. Cela a pour conséquence de perturber des espèces qui ont l'habitude de vivre dans des eaux plutôt froides. Par ailleurs, cela peut également amener à une baisse de l'oxygénation de la rivière, et à une asphyxie du milieu.

.

i Lieux de renseignement

Office de tourisme intercommunal
Conflent Canigó
10 place de la République, 66500
Prades

info@tourisme-canigo.com
Tel : +33 (0)4 68 05 41 02
<http://www.tourisme-canigo.com>



Source



Communauté de
Communes Conflent
Canigó

<https://www.tourisme-canigou.com/>